

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56
cdevillandraut@wanadoo.fr

FORUM°AGENDA 21 de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut DU 17 mars 2006 à Uzeste

ATELIER PARTICIPATION ET CITOYENNETE

Il convient de s'interroger à prime abord sur la signification de ces deux termes. Il ressort de l'enquête ou de l'avis des présents que le vote en est le premier moyen d'expression.

Un résumé du fonctionnement de la Communauté de Communes est effectué par les élus référents :

- Pas de suffrage direct, les conseillers communautaires sont délégués par les communes.
- La Communauté de Communes possède des compétences spécifiques. Des commissions travaillent à l'élaboration des projets afférents à ces compétences. Le Conseil Communautaire valide ces propositions. Les séances sont ouvertes au public.

Il est souligné que le vote est davantage un mode de sanction mais qu'il ne fournit pas la possibilité pour autant au citoyen d'exprimer son avis ou d'obtenir des explications sur les actions menées.

Les moyens de communication de la Communauté de Communes sont exposés :

- Les Assemblées plénières, Lou Sabitout, l'Info Communauté, le site Adiu, le Site Tourisme de la Communauté de Communes en cours d'élaboration, l'Intranet Communautaire à l'étude, l'ouverture en cours dans chaque commune des « Points d'accès Publics aux Techniques de l'Information et de la Communication ».

Sont également évoqués, les problèmes rencontrés avec la distribution de nos journaux. Tout le monde connaît ces supports mais est loin de recevoir l'ensemble des numéros édités. Les services ont été chargés de trouver une solution à ce problème.

Quelques idées sont émises en ce qui concerne l'amélioration de notre « Info communauté » :

- Constitution de groupes de travail,
- Ajouter un fond documentaire,
- Agrémenter nos arguments au travers d'une revue de presse du ou des sujets traités,
- Instituer une information citoyenne dans des domaines bien précis, par exemple l'environnement, avec une rubrique « j'ai lu pour vous ».

Enfin, les participants s'interrogent sur le moyen de permettre au citoyen de devenir acteur de l'information ou des actions menées par la Communauté de Communes, comment échanger ou faire remonter son mécontentement, son questionnement,...(ou ses félicitations !).

On s'interroge également sur le moyen de rester :

- Accessible au plus grand nombre,
- Ne pas augmenter démesurément le coût de notre communication car plus elle est complète et diversifiée, plus elle nécessite de moyens humains et autres ;

Pour ce qui concerne, cet atelier, cette soirée a été l'occasion de faire un état des lieux qui nécessiterait, selon les participants de renouveler l'expérience pour :

- D'échanger encore sur ce thème.
- Participer aux autres ateliers.

CITOYENNETE ET PARTICIPATION

Pistes de réflexion à proposer :

- Participation des citoyens le CGCT prévoit :

Article L 5211-49 consultation des électeurs

Article L 5211-49-1 comités consultatifs (concerne les services publics et équipements de proximité).

- **Communication, problématique**

Proximité des élus (réunion...)

/

Journal d'information (pas d'échange immédiat)

- **Choix politiques**

Avant présenter, expliquer (cadre de la démocratie participative). Tenir compte des besoins de la population. Créer de réelles conditions pour qu'un véritable débat (échanges) s'entame entre élus (qui définissent l'intérêt général) et citoyens.

- **C'est la concertation, c'est la définition d'un projet partagé (Agenda 21).**

Former les « décideurs » et les citoyens aux bons gestes (éco citoyenneté).

Piste de réflexion issue de l'atelier :

- Echanges entre élus et citoyens (dans les 2 sens).